



Responsabilité des multinationales : les initiatives nées de l'électrochoc Rana Plaza

*Dépêche 536858 du 25/04/16 - Par Sabrina Dourlens, www.aef.info
Cette dépêche est transmise à titre exceptionnel et uniquement pour consultation.*



Il faut parfois qu'un drame survienne pour faire évoluer les législations et les pratiques. C'est le cas de l'effondrement des usines textiles du Rana Plaza au Bangladesh, dans lequel plus de 1 100 ouvriers produisant pour des marques occidentales ont trouvé la mort le 24 avril 2013. Trois ans plus tard, on peut parler d'un avant et après Rana Plaza car ce drame reconnu comme l'accident le plus grave survenu dans l'industrie du textile a provoqué un électrochoc chez de nombreux acteurs, au-delà même du seul secteur textile. "L'avant-après Rana Plaza se sera matérialisé dans la prise de conscience citoyenne et politique des dérives de la mondialisation", analyse Nayla Ajaltouni, coordinatrice du collectif Éthique sur l'étiquette. AEF fait le bilan des indemnités des victimes et sur les initiatives nationales et internationales nées en réaction au Rana Plaza.

.Le fonds d'indemnisation pour les victimes institué par l'OIT, [Rana Plaza Donors Trust Fund](#), a atteint la somme attendue de 30 millions de dollars nécessaires pour assurer une indemnisation complète des victimes en juin 2015 ([lire sur AEF](#)). "Une victoire à mettre au crédit de la mobilisation citoyenne, alors que plusieurs donateurs d'ordres refusaient de contribuer au fonds d'indemnisation, malgré leur responsabilité avérée", selon le collectif Éthique sur l'étiquette, le 21 avril. Le réseau européen Clean Clothes Campaign auquel l'ONG participe publie à l'occasion un [rapport](#) bilan du Rana Plaza, trois ans après.

Le collectif Éthique sur l'étiquette "regrette qu'aucun caractère contraignant n'ait pu être imposé, au terme des négociations multipartites, aux entreprises multinationales dont la présence au Rana Plaza était avérée, quant à leur contribution au fonds d'indemnisation des victimes", rappelant que "la réparation fait partie intégrante de l'obligation de vigilance qui incombe aux acteurs économiques". "Deux ans après le drame, Benetton, présent au Rana Plaza, refusait toujours de contribuer au fonds d'indemnisation des victimes", illustre-t-elle. "À l'issue d'une campagne de pression internationale, l'enseigne a consenti en mai 2015, à verser un million de dollars, là où la société civile estimait sa contribution à cinq millions ([lire sur AEF](#))."



Plainte en cours contre Auchan

Sherpa, le collectif Éthique sur l'étiquette et Peuples solidaires ont déposé une plainte auprès du TGI de Lille avec constitution de partie civile contre Auchan en juin 2015 ([lire sur AEF](#)). Les trois ONG avaient déjà poursuivi le distributeur en 2014 pour "pratique commerciale trompeuse", mais la plainte avait été classée sans suite. Elles affirment disposer de nouvelles preuves. Auchan a annoncé contribuer au fonds d'indemnisation des victimes en août 2014, sans toutefois reconnaître sa responsabilité de donneur d'ordre ([lire sur AEF](#)).

260 MARQUES ET DISTRIBUTEURS ONT SIGNÉ L'ACCORD

"Au total, le fonds d'indemnisation a versé en direct 19 millions de dollars aux victimes et à leurs familles, soit près de 3 000 personnes pour des montants minimums de 11 500 euros pour une plainte relative à une personne décédée, disparue ou sérieusement blessée, et 1 200 euros pour un travailleur dont les blessures ont un impact limité sur sa capacité à gagner un salaire équivalent. Ces sommes sont à ajouter aux fonds initialement versés par le gouvernement bangladais avant la mise en place du fonds d'indemnisation et ceux versés par le distributeur Primark quelques semaines après le drame, pour un montant oscillant entre 6 et 14 millions de dollars selon les données disponibles."

H&M "tarde à tenir ses promesses"

Le collectif Éthique sur l'étiquette et plusieurs mouvements de défense des droits des travailleurs en Europe, au Bangladesh et aux États-Unis, ont lancé l'action "H&M [broken promises](#)" pour que la marque tienne, d'ici le 3 mai 2016, date de son assemblée générale en Suède, les engagements qu'elles a pris en matière de sécurisation des usines de ses fournisseurs au Bangladesh. Signataire de l'Accord, H&M "tarde à réaliser les rénovations obligatoires".

Parallèlement, un outil a été mis en place pour sécuriser les usines de confection au Bangladesh : [l'Accord pour la sécurité incendie et la sécurité des usines](#). "Transparent, indépendant et juridiquement opposable, il contraint les multinationales signataires à financer un système indépendant d'inspection des usines de leurs fournisseurs, et prévoit la mise en place des réparations nécessaires, tout en garantissant l'emploi et les salaires des ouvriers en cas de fermeture d'usine", décrit le collectif Éthique sur l'étiquette.

L'accord est coordonné par un comité de pilotage associant à nombre égal des représentants des entreprises signataires et des représentants des syndicats, sous l'égide neutre de l'OIT. "Il couvre 1 600 usines et concerne plus de deux millions de travailleurs de l'industrie. Plus de 260 marques et distributeurs internationaux de l'habillement ont signé à ce jour cet accord."



AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM SECTORIEL

"Au Bangladesh, le gouvernement a amendé en juillet 2013 sa législation relative au travail. Cet amendement a permis un assouplissement certain mais non la levée des entraves à la liberté syndicale et au droit de négociation collective existant dans le pays", poursuit l'ONG. "Les travailleurs ont obtenu, quelques mois après le drame, une augmentation conséquente du salaire minimum sectoriel, de 70 %, passant de 28 à 50 euros mensuels. Toutefois, avec 60 euros mensuels, les travailleurs du secteur textile-habillement du Bangladesh demeurent parmi les moins bien payés du monde."

PRISE DE CONSCIENCE CITOYENNE ET POLITIQUE

Trois ans après ce drame qui soulève la problématique du périmètre de la responsabilité des entreprises, le collectif Éthique sur l'étiquette constate "une prise de conscience citoyenne et politique les dérives de la mondialisation". "Elle s'est traduite dans l'interpellation massive des enseignes, sur les réseaux sociaux, par le biais des pétitions exigeant d'elles réparation dans les semaines qui ont suivi le drame. Elle peine à se traduire en actes de consommation – mais perdure : les consommateurs se posent désormais des questions, demandent aux marques transparence et justification. La sur-communication d'H&M en est un symptôme, ils sont de plus en plus questionnés par leurs propres consommateurs", analyse Nayla Ajaltouni, coordinatrice du collectif Éthique sur l'étiquette.

"Pour ce qui est des enseignes, prise de conscience du risque d'image bien plus que de leur responsabilité de donneurs d'ordre à faire évoluer leur modèle économique pour éviter d'être associées à de nouveaux drames ou risques. Cela s'est traduit chez certaines par la mise en œuvre de mesures de traçabilité, de cartographie de leur chaîne de sous-traitance, des risques, ou de plans de lutte contre la sous-traitance dissimulée", selon le collectif. "Mais ces mesures sont clairement mues par une logique de préventions de répercussions économiques – pas de faire évoluer un modèle au final qui se traduit nécessairement par des atteintes aux droits humains fondamentaux ou à l'environnement. La nécessaire évolution d'un modèle économique se fera par la contrainte – la loi", assure-t-il.

Voici quelques-unes des initiatives nées à la suite de la catastrophe du Rana Plaza :

Une PPL en France. La première réaction post Rana Plaza avait été la saisine du PCN (point de contact national de l'OCDE) français par Nicole Bricq, la ministre au Commerce extérieur de l'époque. Il avait remis un rapport sur la filière textile-habillement avec des recommandations pour améliorer la responsabilité des entreprises multinationales en décembre 2013 ([lire sur AEF](#)). Depuis, "il ne s'est pas passé grand-chose en trois ans, malgré les prises de positions de François Hollande", estime Carole Peychaud, coordinatrice du Forum citoyen pour la RSE, auprès d'AEF. "Il reste toujours un vide juridique favorisant l'impunité des entreprises et aucun accès à la justice pour les victimes."



Elle se félicite tout de même du dépôt d'une [proposition de loi](#) sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre, d'abord dans une première version par quatre groupes parlementaires (socialistes, écologistes, radicaux et communistes) en novembre 2013, puis par le groupe socialiste en février 2015 dans une deuxième version de compromis avec le gouvernement ([lire sur AEF](#)). Cette dernière a été adoptée en séance publique en deuxième lecture à l'Assemblée nationale ([lire sur AEF](#)). Une date doit être fixée pour son passage au Sénat. "Si la PPL est encore en vie c'est qu'elle n'a pas été bloquée par le gouvernement, mais ce dernier ne montre pas non plus un soutien pro-actif", commente Carole Peychaud. "Nous tablions sur une adoption avant les vacances parlementaires, mais cela paraît utopiste alors nous visons la fin du mandat de Hollande [avril 2017]."

Une initiative législative en Suisse. Une large coalition de [77 organisations suisses](#) a lancé une [initiative populaire](#) pour des multinationales responsables en 21 avril 2015 ([lire sur AEF ici et là](#)). Son texte "soumettrait les sociétés domiciliées en Suisse à un devoir de vigilance en matière de droits humains et de normes environnementales". La coalition souhaite ainsi inscrire le devoir de vigilance dans la Constitution fédérale. La récolte de signatures devait atteindre les 100 000 en 18 mois pour la soumettre au vote populaire : elle comptabilise aujourd'hui 140 000 signatures. L'initiative sera déposée en octobre 2016.

Une conférence de l'OIT. La [105e session](#) de la CIT (conférence internationale sur le travail) aura lieu du 30 mai au 11 juin 2016 à Genève au siège de l'OIT, où devrait se rendre François Hollande. La discussion générale portera sur "le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales" ([lire sur AEF](#)). Le BIT rappelle que ce thème a été introduit en octobre 2013 en réaction au Rana Plaza.

L'engagement du G7. Lors du dernier G7 en octobre 2015 à Berlin, les pays ont adopté des mesures concrètes pour des chaînes d'approvisionnement mondiales durables, dont la création d'un fonds public et privé, "Vision zero fund", géré par l'OIT, afin d'agir pour la prévention des accidents du travail dans les pays producteurs ([lire sur AEF](#)). Certains acteurs espèrent pouvoir porter la problématique jusqu'à l'enceinte du prochain G20, en septembre 2016 en Chine.

Un groupe de travail à l'ONU sur un traité contraignant. Un groupe de travail sur un traité onusien contraignant a été lancé à l'initiative de l'Équateur et de l'Afrique du Sud en juin 2014 ([lire sur AEF](#)). Certains des pays qui n'avaient pas soutenu le projet au démarrage comme l'UE, la France, les États-Unis, le Japon, participent aujourd'hui au projet. La première session a eu lieu en juillet 2015, et la deuxième est prévue pour octobre 2016, prémices d'un travail qui va durer cinq à six ans ([lire sur AEF](#)).

Un pacte et un carton vert en Europe. Peu après le drame, l'UE a lancé avec le Bangladesh et l'OIT le [Pacte mondial sur la durabilité](#) décrivant des engagements concrets à mettre en œuvre pour améliorer le respect des droits du travail. Une résolution du Parlement européen sur le Rana



Plaza et l'état d'avancement du pacte sur la durabilité a été adoptée en plénière en avril 2015. ([lire sur AEF](#)).

La députée écologiste Danielle Auroi (Puy-de-Dôme) a lancé en mai 2015 un "carton vert" - initiative législative au niveau de l'UE - afin de faire respecter par les entreprises les droits humains, les droits sociaux et l'environnement tout au long de leur chaîne ([lire sur AEF](#)). Cette procédure permet aux parlements nationaux de faire des suggestions de propositions législatives à la Commission européenne et nécessite l'accord de cinq parlements minimum. "Nous avons la confirmation de cinq autres que nous par écrit et de deux autres par oral. Huit pays sont donc d'accord, la Commission pourra faire une proposition de texte", précise la députée.